

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



III - 5 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/ISA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/34/346—
S/13427
2 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 91 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 29 juin 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le message suivant du Ministre des affaires étrangères de Zambie :

"Je vous prie de vous référer aux informations faisant état d'une rencontre éventuelle entre le président Kaunda et le prétendu Premier Ministre Muzorewa. Sachez que ces informations sont dénuées de tout fondement et qu'une rencontre de cette nature n'est envisagée ni aujourd'hui ni à l'avenir. Nous considérons qu'il ne peut y avoir de rencontre avec un rebelle ou des rebelles sans consultations préalables entre les Etats de première ligne, dont le Nigéria fait partie. En conséquence, veuillez rejeter ces informations, avec le mépris qu'elles méritent."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 91 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Paul J. F. LUSAKA

^x A/34/50.